



Syndicat National CGT des Chancelleries et Services Judiciaires

Déclaration liminaire à la CAP des greffiers du 30 juin 2020

Aujourd'hui défileront de nouveau les personnels soignants pour défendre l'hôpital public, le service hospitalier, la solidarité. Alors que depuis des années, les gouvernements successifs, avec une médaille pour l'actuel gouvernement, s'échinent à détruire par milliers les lits qui sont tellement nécessaires notamment en cas de crise comme celle que nous connaissons actuellement ; à agrandir sans cesse l'écart de salaire avec les personnels soignants des pays de l'OCDE ; à ne pas embaucher suffisamment de personnels ; etc.

Nous soutenons bien évidemment totalement et sans réserve ce mouvement.

Surtout quand le gouvernement est capable de déboursier des milliards auprès d'entreprises qui licencient à tour de bras mais qu'il n'est pas capable de reconnaître la valeur de ceux qui travaillent pour le bien commun, la santé de la population et la solidarité.

La situation n'est pas différente au sein du ministère de la justice et particulièrement des services judiciaires.

Une fusion des juridiction qui, si on écoutait l'administration, n'aurait pas pour objectif de supprimer des juridictions, mais dont le sort d'au moins une d'entre elles était déjà scellé avant l'entrée en vigueur de cette réforme.

Une réforme statutaire, en 2015, qui a dévalorisé les fonctions de directeur de greffe, dévalorisé le salaire des greffiers, dont le résultat est une véritable hémorragie : + 404 % de détachements tous corps confondus entre 2014 et 2018 ; 52 greffiers en 2014, 157 en 2018 !?

Sachant que le détachement n'est pas la seule voie : les formations pour reconversion professionnelle semblent se développer, à défaut, pour de plus en plus de collègues, de pouvoir recourir à la rupture conventionnelle...

Cette réforme statutaire aura creusé l'écart avec la moyenne des salaires des catégories B : 13 % de salaire en moins, ce n'est vraiment pas rien.